

COMPTE RENDU – COREPS Île-de-France
Groupe de travail 2024 « Travail et conditions de travail »
Réunion du mercredi 05 décembre 2024

Sur les participants au groupe de travail

1. Ghania TABOURGA (**CCHSCT de l'Audiovisuel**) - ghania.tabourga@chsctaudiovisuel.org
2. Didier CARTON (**CCHSCT cinéma**) - didier.carton@cchscinema.org
3. Emilie ANESE (**CIDFF IDF**) - coordination@fr-cidff-idf.com
4. Loredana RONCA (**FSICPA/SYNAVI**) - iledefrance@synavi.org
5. Julie BERDUCQ-BOUSQUET (**FSICPA/SYNAVI**) - theatreettoiles@gmail.com
6. Christine NISSIM (**FSICPA/SYNAVI**) - admin@surnaturalorchestra.com
7. Patricia NAVARRO JIMENEZ (**AFDAS**) - p.navarro-jimenez@afdas.com
8. Isabelle GUENNEAU (**DRIETS-IDF**) - isabelle.guenneau@drieets.gouv.fr
9. Karine BUONANNO-PELLEN (**CMBV**) - kpellen@cmbv.com
10. Agnès TOULLIEUX (**CNC**) - Agnes.Toullieux@cnc.fr
11. Chrystèle JONGENELEN (**scène indépendante**) - c.jongenelen@lasceneindependante.org
12. Virginie GIRARD (**SYNDEAC**) - virginie.girard1@orange.fr
13. Guenaëlle ABARNOU (**SYNDEAC**) - guenaëlle.abarnou@theatrepublicmontreuil.com
14. Nicolas THIBAUT (**SYNDEAC**) - nicolas.thibault0809@orange.fr
15. Zoé BULLOT (**PROFEDIM**) - zoe.bulot@concertspirituel.com
16. Sophie HAZEBROUCQ (**EKHOSCENES**) - sh@ruqspectacles.com
17. Philippe ABERGEL (**SYNPASE**) - synpase@synpase.fr
18. Melaine THOMANN (**CRIDF**) - melaine.thomann-fox@iledefrance.fr
19. Claire GUILLEMAIN (**POLITISMOS**) - claire@politismos-conseil.com
20. Marina WATREMEZ (**DRAC IDF**) - marina.watremez@culture.gouv.fr
21. Franck DARRAS (**DRAC IDF**) - franck.darras@culture.gouv.fr
22. Didier CORMIER (**DRAC IDF**) - didier.cormier@culture.gouv.fr
23. Daphne ALAS LUQUETAS (**DRAC IDF**) - daphne.alasluquetas@sfr.fr
24. Jean-Emmanuel DAO (**DRAC IDF**) - jean-emmanuel.dao@culture.gouv.fr
25. Jean-Pierre DUFRANC (**DRAC IDF**) - jean-pierre.dufranc@culture.gouv.fr

Sur le contenu des discussions

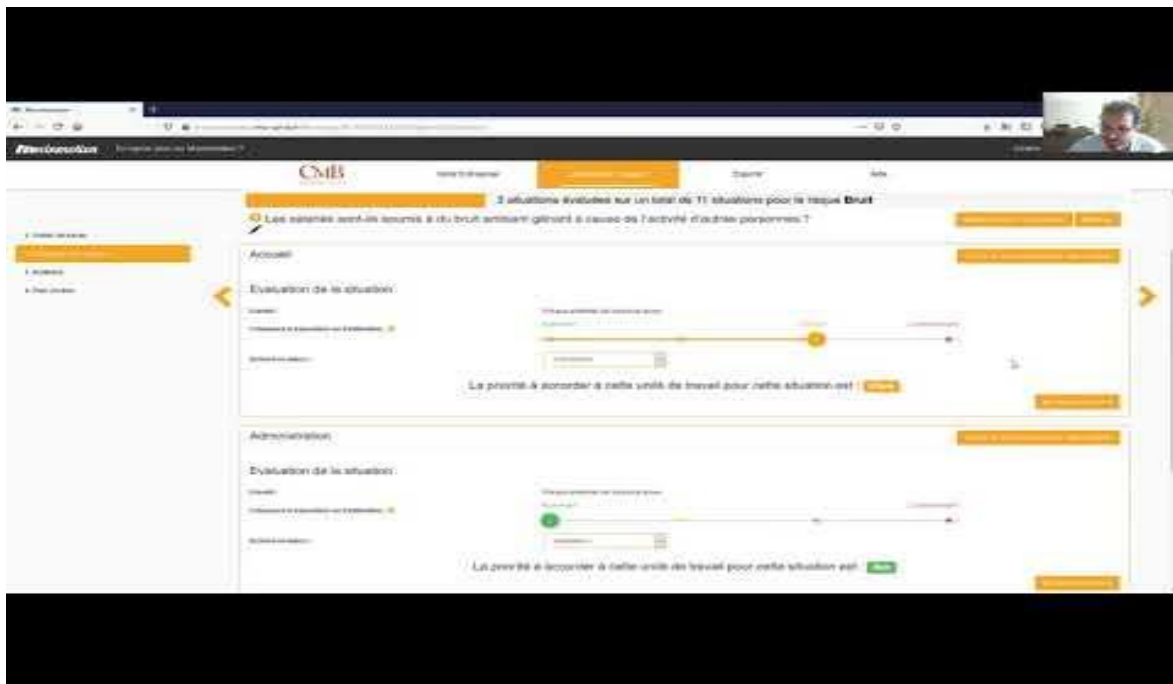
Première partie : Présentation de Mme Tabourga du CHSCT audiovisuel, sur les actions de prévention des VHSS et échange avec les participants.

Mme Tabourga présente son document (voir le support dans le dossier dédié sur SharePoint).

À la suite d'une question de Mme Guillemain (POLITISMOS), Mme Tabourga précise que les rapports sociaux ritualisés, facteurs de risque, sont par exemple les pots de fin de tournage ou une soirée d'anniversaire. Elle rappelle que ce qui se passe hors plateau est en lien direct avec le travail, surtout que dans bien des cas, c'est la société de production qui héberge les équipes.

Mme Buonanno-Pellen (CMBV) évoque les situations similaires dans le cadre des tournées dans le spectacle vivant. Ce sont des temps de mission sur lesquels les individus sont protégés en cas d'accident, même hors planning de travail. De fait, cette protection doit s'étendre logiquement aux cas d'agression. L'alcool devrait être un facteur aggravant, comme en cas d'accident de la route.

Mme Nissim (FSICPA) interroge les participants sur ce qu'est Odalie 2. Mme Tabourga (CCHSCT) explique qu'il s'agit d'un outil d'évaluation des risques (et réalisation du DUERP – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) adapté spécifiquement au secteur du spectacle, créé par Thalie santé (<https://www.youtube.com/watch?v=je1grKfmLwY/>).



Il existe un autre outil, OIRA (<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil64>) qui fait la même chose, mais cette fois en partant des situations concrètes de travail (avec une version spécifique pour le secteur de l'audiovisuel).

Mme Jongenelen (La Scène Indépendante) explique qu'il existe déjà un accord portant sur les VHSS dans le spectacle vivant privé depuis le 1er janvier 2024, entraînant la création d'une boîte à outils de prévention et de lutte contre les VHSS. Cette boîte à outils contient, entre autres documents, des exemples de clauses de contrats relatives aux VHSS, des fiches d'information etc, afin d'aider les entrepreneurs dans leurs démarches.

Mme Bulot (PROFEDIM) interroge sur la possibilité pour un intermittent de devenir référent VHSS et si une formation est nécessaire pour le devenir. Didier Carton répond que la formation est souhaitable, car les référents non formés n'ont pas toujours les réactions appropriées en cas de problème. Il ajoute qu'en cas de signalement, ce

sont les référents CHSCT qui sont appelés, qui signalent le problème à la production et lui demandent un suivi.

Mme Tabourga explique que dans la production audiovisuelle, compte tenu de la taille des structures, un référent existe parmi les permanents. Elle constate aussi que les sociétés de production désignent de plus en plus de référents VHSS sur les tournages.

Mme Toullieux (CNC) précise qu'il existe un référent entreprise et que les partenaires sociaux ont instauré, en plus, des référents VHSS du film.

Mme Guillemain interroge sur l'efficacité du dispositif et si cela a permis de diminuer les cas d'agression effectivement.

Mme Toullieux explique que l'augmentation des déclarations de cas coïncide avec la libération de la parole sur le sujet. Elle ajoute que l'octroi de l'aide du CNC aux productions dépend désormais du fait que les équipes aient été formées, en distanciel et sur le tournage, à la prévention des VHSS.

Mme Guillemain rappelle que les conséquences délétères des VHSS concernent évidemment les victimes, mais aussi les entreprises, puisque leur réputation sera ternie. Cela les rendra moins attractives. M. Carton complète en affirmant qu'il y a aussi un enjeu financier, puisque la mauvaise publicité autour d'un film peut lui faire perdre des spectateurs.

Deuxième partie : Echange sur les axes méthodologiques et bonnes pratiques à développer pour le groupe de travail en 2025.

En introduction, Mr Cormier rappelle le souhait de la DRAC de recentrer les travaux du COREPS sur l'observation de l'emploi pour mieux comprendre les dynamiques du marché du travail dans le secteur culturel en Île-de-France. Cela inclut l'analyse des données de l'Afdas, d'Audiens, et de France Travail.

La lutte contre le travail illégal a été identifiée comme une priorité, en réponse aux discussions entre les partenaires sociaux et les ministères de la Culture et du Travail. Le COREPS devra explorer des moyens de renforcer les contrôles et de sensibiliser les employeurs et les salariés à ce sujet.

Nicolas Tibault (SYNDEAC) alerte sur le recours important aux appels à projets. Le Conseil d'État, dans une étude de 2003, considère que les appels à projets provoquent ou amplifient une concurrence entre les associations, alors qu'il serait plutôt souhaitable que les pouvoirs publics fassent en sorte qu'il y ait une coopération entre les structures. M. Cormier (DRAC IDF) indique que ce sujet concerne davantage les politiques culturelles. M. Tibault remarque que ces appels à projets ont un réel impact sur les conditions de travail, puisqu'ils représentent une perte de temps considérable et, de ce fait, présentent un risque psychosocial.

Mme Guillemain rappelle que la réussite du COREPS dépend aussi de la présence et de l'investissement des personnes concernées par les problématiques évoquées. À titre d'exemple, la problématique des lieux de répétition nécessite la présence d'un nombre significatif de représentants de ces lieux. M. Thibault informe que son syndicat est en lien avec ces lieux et qu'en 2022 a eu lieu le salon des maires ruraux de France, au cours duquel certains avaient manifesté leur intérêt pour l'accueil d'artistes dans leurs circonscriptions.

Certains participants évoquent l'idée de tenir davantage de réunions en présentiel. Mais Mme Guillemain et M. Cormier expliquent que ce n'est pas viable d'un point de vue logistique, notamment compte tenu de la distance et des déplacements que cela implique.

M. Thibault évoque l'idée de faire des réunions plus courtes, traitant uniquement d'un seul sujet chacune.

Mme Buonano Pellen (CMBV) évoque la question de la responsabilité éventuelle des employeurs dans le suivi des violences conjugales et intrafamiliales de leurs employés.

Pour conclure, il est proposé aux participants d'envoyer leurs propositions concernant ce groupe de travail courant janvier.

Conclusions

Les prochaines dates de Groupe de travail seront arrêtées lors du prochain COPIL le 7 février 2025.